



Société anonyme au capital de 5,029,549.70 euros  
Siège social : 8 rue de la Croix Jarry - 75013 Paris  
428 859 052 RCS Paris

---

## EXPOSE SOMMAIRE

### DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

---

#### Situation de la Société et de ses filiales et activité au cours de l'exercice écoulé

Collectis S.A. (ci-après dénommée "Collectis" ou "nous") est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé au 8 rue de la Croix Jarry, 75013 Paris, France.

Nous sommes une société biopharmaceutique de stade clinique et nous utilisons nos principales technologies exclusives afin de développer des produits fondés sur l'ingénierie du génome avec, dans le domaine de l'immuno-oncologie, un portefeuille de candidats-médicaments basés sur des cellules T allogéniques exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), ou "UCART", et, pour les autres indications thérapeutiques, un portefeuille de produits candidats basés sur la thérapie génique.

Nos produits candidats UCART, fondés sur des cellules T génétiquement modifiées pour exprimer des CAR, visent à exploiter la puissance du système immunitaire afin de cibler et d'éradiquer les cellules cancéreuses. Nous sommes persuadés que l'immunothérapie basée sur des CAR est l'un des domaines les plus prometteurs de la recherche contre le cancer, en ce qu'il représente un nouveau paradigme pour le traitement des cancers. Nous élaborons des immunothérapies de nouvelle génération basées sur des cellules CAR-T génétiquement modifiées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR-T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous sommes persuadés que la production de cellules CAR-T allogéniques va nous permettre de développer des produits aux coûts maîtrisés et « sur étagère », qui peuvent être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en dans le domaine de l'ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments dotés d'attributs de sécurité et d'efficacité accrus, y compris des propriétés de contrôle conçues pour les empêcher d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer les traitements standards en oncologie, et pour les doter d'une résistance aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre l'immuno-oncologie, nous utilisons nos technologies d'ingénierie du génome pour développer des produits candidats de thérapie génique dans d'autres indications thérapeutiques.

Collectis dispose de deux unités de fabrication : une unité de fabrication à Paris (France) utilisée pour la fabrication des matières biologiques, essentielles à la fabrication de nos produits destinés à la recherche et aux études cliniques, et une unité de fabrication à Raleigh en Caroline du Nord (aux Etats-Unis) destinée à la fabrication des produits candidat UCART destinés aux études cliniques.

Au 31 décembre 2025, Collectis S.A. détient 100% de Collectis, Inc. qui détient 100% de Collectis Biologics, Inc. (le « Groupe »).

La Société n'a pas de succursale.

## Activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice 2025

### Activités cliniques

#### **Programmes de développement de nos produits candidats CAR T**

Nous développons des candidats produits en propre et avons également conclu des accords de licence avec AstraZeneca, Iovance, Allogene et Servier. Nous estimons que nos accords avec AstraZeneca, Iovance, Allogene et Servier valident notre plateforme technologique, notre solide expertise dans le domaine des cellules CAR T allogéniques, dans le domaine de l'édition génomique, ainsi que notre portefeuille de propriété intellectuelle.

Nos produits candidats, développés en propre par Collectis sont les suivants :

#### ***Lasmé-cel (auparavant appelé UCART22) dans la leucémie lymphoblastique aigüe à cellules B (LAL-B) en rechute ou réfractaire (r/r)***

Lasmé-cel est un candidat-médicament de cellules CAR-T allogéniques ciblant CD22 et évalué dans l'essai clinique BALLI-01 chez des patients atteints de LAL-B r/r.

En octobre 2025, Collectis a présenté des données cliniques issues de la phase 1 de l'essai clinique BALLI-01 évaluant lasmé-cel chez des patients non éligibles à la greffe atteints de LAL-B r/r en troisième ligne de traitement et au-delà:

- Efficacité : taux de réponse global (ORR) de 68 % avec lasmé-cel issu du Process 2 (P2) (n=22) ; 83 % à la dose recommandée de Phase 2 (RP2D, n=12) ; et 100 % dans la population cible de Phase 2 (n=9)
- Sécurité : en Phase 1 (n=40), lasmé-cel a été globalement bien toléré (un cas de syndrome hémophagocytaire associé aux effecteurs immunitaires (IEC-HS) de grade 2, résolu)
- Durabilité : chez les patients en RC/RCi MRD-négative, la survie globale médiane (OS) était de 14,8 mois
- Population cible de Phase 2 : RC/RCi 56 % avec ~80 % des sujets MRD-négatifs
- Transplantation (population cible de Phase 2) : 100 % des patients sont devenus éligibles à la greffe, et 78 % ont effectivement été greffés
- Patients lourdement prétraités : parmi 11 patients précédemment traités par les trois thérapies ciblées (inotuzumab, blinatumomab et CAR-T anti-CD19), 8 ont répondu et 7 ont atteint une MRD négative

En octobre 2025, à la suite de réunions de fin de phase 1 concluantes avec la Food and Drug Administration des Etats-Unis (FDA) et l'Agence européenne des médicaments (EMA), Collectis a défini une voie d'enregistrement pour lasmé-cel en tant que traitement de "pont" vers la greffe dans la LAL en rechute ou réfractaire et a annoncé l'initiation de la phase 2 pivot au quatrième trimestre 2025.

Collectis continue de se concentrer sur le recrutement de patients pour la phase 2 pivot de BALLI-01.

La FDA et la Commission européenne ont accordé la désignation de médicament orphelin (Orphan Drug Designation) à lasmé-cel pour le traitement de la LAL-B et la FDA a accordé la désignation de développement dans une maladie pédiatrique rare (Rare Pediatric Disease Designation) à lasmé-cel.

#### ***Eti-cel (auparavant appelé UCART20x22) dans le lymphome non-hodgkinien (LNH) en rechute ou réfractaire (r/r)***

Eti-cel, est le premier produit candidat allogénique de Collectis à double CAR, ciblant simultanément CD20 et CD22, en cours de développement pour les patients atteints de LNH r/r, après au moins deux lignes de traitement. Il est évalué dans l'essai clinique de Phase 1/2a à escalade de doses et expansion NATHALI-01, conçu pour évaluer la sécurité et l'activité clinique d'éti-cel chez des patients atteints de LNH en rechute ou réfractaire.

En décembre 2025, lors du congrès annuel de l'American Society of Hematology (ASH), Cellectis a présenté des résultats préliminaires issus de la Phase 1 de l'essai clinique NATHALI-01 : éti-cel a montré un taux de réponse globale (ORR) encourageant de 88 % et un taux de réponse complète (CR) de 63 % (n=8) au niveau de dose actuel chez des patients atteints de LNH r/r après au moins deux lignes de traitement.

Cellectis continue de se concentrer sur le recrutement de patients pour l'étude NATHALI-01.

### ***CLLS52 (alemtuzumab) comme agent lymphodéplétant avant administration de UCART***

Suite à l'exécution de l'accord de fourniture d'alemtuzumab que nous avons conclu avec Genzyme, nous utilisons l'alemtuzumab en tant que médicament expérimental de Cellectis, codé CLLS52, dans les protocoles cliniques BALLI-01 et NATHALI-01.

La FDA a accordé la désignation de médicament orphelin au produit candidat CLLS52, pour le traitement de la LAL.

### **Activités d'innovation**

En mai 2025, Cellectis a présenté, à travers deux posters, une approche non virale d'insertion de transgènes via TALEN pour faire progresser les thérapies cellulaires et géniques ainsi que des avancées dans l'édition génétique avec les TALE base editors (TALEB) lors de la réunion annuelle de l'American Society of Gene and Cell Therapy (ASGCT).

En octobre 2025, lors du congrès annuel de l'European Society of Cell and Gene Therapy (ESGCT), Cellectis a présenté, à travers deux posters, des résultats mettant en évidence le fort potentiel de l'ADN circulaire simple brin (CssDNA) comme matrice non virale universelle pour la thérapie génique, ainsi qu'une étude approfondie des effets hors-cible des TALE Base Editors (TALEB) dans le génome.

En novembre 2025, la Société a publié un article dans Nature Communications sur un procédé d'édition génomique non viral efficace pour l'insertion génique dans les cellules souches hématopoïétiques. Bien que les approches non virales se limitaient initialement à apporter uniquement de petites corrections au sein des gènes défectueux, Cellectis a exploité sa technologie TALEN® et des matrices d'ADN circulaire simple brin (CssDNA), pour développer un procédé robuste d'insertion de gènes. Ce procédé permet l'insertion précise et efficace de gènes entiers dans des sous-populations d'HSPCs d'intérêt thérapeutique. Cette avancée ouvre la voie à une extension majeure des possibilités offertes par les thérapies géniques non virales.

### **Programmes en partenariats**

En vertu de l'accord de licence, de développement et de commercialisation daté du 6 mars 2019 entre Servier et Cellectis, tel que modifié le 4 mars 2020 (tel que modifié, le « Contrat de licence Servier »), Servier détient une licence exclusive (sous réserve de la décision du tribunal arbitral de décembre 2025), mondiale, pour développer et commercialiser des produits de cellules CAR T allogéniques éditées génétiquement ciblant CD19 (les « Produits CD19 »), dans le domaine de l'immunothérapie adoptive antitumorale, y compris UCART19V1 / ALLO-501 et cema-cel, le candidat produit d'Allogene développé conformément à une sous-licence accordée par Servier à Allogene. Servier a concédé une licence exclusive sur ses droits à Allogene pour le développement et la commercialisation des Produits CD19 aux États-Unis, dans l'Union européenne et au Royaume-Uni. À la suite de la procédure d'arbitrage avec Servier, le tribunal arbitral a prononcé en décembre 2025, la résiliation du Contrat de licence Servier en ce qui concerne UCART19 V1 — la première version du produit UCART19 — et a demandé que Cellectis entame avec Allogene, si cette dernière le demande, des négociations de bonne foi en vue de l'octroi d'une licence directe sur le produit UCART19 V1.

En vertu du contrat de licence daté du 8 mars 2019 entre Allogene et Cellectis (le « Contrat de licence Allogene »), Allogene détient des droits exclusifs pour poursuivre le développement et la commercialisation de produits pour un total de quinze cibles sélectionnées, dont CD70 (ciblée par le candidat produit d'Allogene dénommé « ALLO-316 »).

Nous avons également un accord de collaboration de recherche et une licence exclusive mondiale avec Iovance Biotherapeutics, Inc. (« Iovance »), en vertu duquel Iovance est licenciée de notre technologie TALEN® pour développer des lymphocytes infiltrant les tumeurs (TIL) génétiquement modifiés à des fins thérapeutiques dans plusieurs indications de cancer.

Enfin, nous avons signé avec AstraZeneca Ireland Limited le 1<sup>er</sup> novembre 2023, un accord conjoint de recherche et de collaboration ou *Joint Research and Collaboration Agreement* (le « JRCA »).

### ***Cema-cel dans le lymphome non hodgkinien (LNH) et la leucémie lymphoïde chronique (LLC)***

En août 2025, Allogene a annoncé avoir choisi l'utilisation du schéma de lymphodéplétion standard associant la fludarabine et cyclophosphamide (FC) pour son étude ALPHA3. Le bras de l'étude qui testait FC avec ALLO-647, un anticorps monoclonal ciblant CD52 (FCA), est désormais fermé aux inclusions. Selon Allogene, cette décision, prise avant l'analyse de futilité prévue, fait suite à un effet indésirable de Grade 5 survenu dans le bras FC avec ALLO-647 qui a été attribué à l'utilisation d'ALLO-647. Selon Allogene, cet événement a été considéré non lié à cema-cel. Allogene a également annoncé que l'étude ALPHA3 amendée se poursuit désormais sous forme d'un essai randomisé à deux bras, comparant cema-cel après lymphodéplétion FC standard à l'observation, actuellement considérée comme la prise en charge de référence. La conception statistique de l'étude et la conduite prédéfinie de l'étude restent inchangées.

### ***ALLO-316 pour le carcinome à cellules rénales (CCR)***

En juin 2025, au cours d'une présentation orale à la réunion annuelle de la American Society of Clinical Oncology (ASCO), Allogene a exposé des données actualisées de la phase 1 de l'étude TRAVERSE, laquelle évalue le produit candidat ALLO-316 dans le traitement du CCR. La présentation s'est concentrée sur l'expansion de la cohorte de phase 1b, dans le cadre de la phase 1 de l'étude TRAVERSE dans laquelle les patients sont traités par un schéma standard de lymphodéplétion associant la fludarabine et cyclophosphamide (FC) suivi d'une dose unique de 80 millions de cellules CAR-T.

### ***Accord de collaboration avec AZ Ireland***

Les activités se poursuivent dans le cadre du JRCA, lequel tire parti de l'expertise de Cellectis en matière d'édition génomique ainsi que de ses capacités de fabrication afin de développer jusqu'à 10 nouveaux produits de thérapie cellulaire et génique dans des domaines à forts besoins médicaux non satisfaits, notamment l'oncologie, l'immunologie et les maladies génétiques rares.

## **Corporate**

Le 26 juin 2025, l'assemblée générale de Cellectis a approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Donald Berstrom, et a nommé Monsieur André Muller en qualité d'administrateur.

A l'issue de cette assemblée générale, le mandat d'administrateur de Monsieur Axel-Sven Malkomes a pris fin et la démission de Monsieur Pierre Bastid de ses fonctions d'administrateur est devenue effective. Dans le cadre de ces changements au sein du conseil d'administration, ce dernier a nommé M. André Muller, Dr. Donald Bergstrom et Dr. Rainer Boehm en tant que membres du comité d'audit et des finances et ESG de la Société.

## **Effectif moyen du Groupe**

Au 31 décembre 2025, l'effectif du Groupe était de 229 personnes, dont 224 à temps-plein.

## **Stratégie et perspectives d'avenir**

La stratégie de Cellectis consiste à exploiter le potentiel transformant de ses technologies et expertises d'ingénierie du génome et de son expertise à travers sa plateforme d'ingénierie cellulaire.

Les éléments clés de la stratégie sont les suivants :

- Continuer ses activités de développement de son portefeuille de produits candidats UCART jusqu'à leur autorisation de commercialisation, et les commercialiser ;
- Continuer d'utiliser sa propre capacité de fabrication pour produire des produits candidats UCART de qualité commerciale à usage clinique, ainsi que les matières premières et matières de départ ;
- Etablir un plan de lancement commercial pour ses produits candidats ;
- Continuer la recherche et le développement de son portefeuille de produits candidats de thérapies géniques.

## **Examen des comptes et résultats de Collectis S.A. et du Groupe Collectis**

### **Comptes annuels de Collectis SA**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à 50 845 999 euros par rapport à 30 281 445 euros constatés en 2024. Cette augmentation de 20 564 555 euros s'explique principalement par la reconnaissance de chiffre d'affaires lié au contrat de collaboration AstraZeneca.

Il convient d'ajouter à cette somme :

- 502 209 euros d'autres produits; et
- 89 704 euros de production immobilisée; et
- 94 058 euros de reprises sur provisions et transfert de charges

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 51 531 970 euros contre 31 476 342 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 20 055 628 euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 98 287 783 euros en 2025, contre 104 201 705 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 5 913 922 euros.

Les charges financières et les produits financiers se sont élevés respectivement à la somme de 90 399 156 euros et de 69 422 502 euros, soit un résultat financier déficitaire de 20 976 654 euros contre un résultat bénéficiaire de 12 748 222 euros lors de l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat courant avant impôts est déficitaire de 67 732 467 euros contre 59 977 142 euros pour l'exercice précédent.

Enfin, compte tenu des crédits d'impôts qui s'élèvent à la somme de 5 882 862 euros, le résultat de l'exercice 2025 est un déficit de 61 849 605 euros contre un déficit de 58 219 507 euros pour l'exercice 2024.

### **Comptes consolidés du Groupe**

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par les normes IFRS.

Au cours des exercices 2024 et 2025, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de respectivement 41,5 millions de dollars et 72,9 millions de dollars. Cette augmentation de 31,4 millions de dollars entre les exercices 2024 et 2025 s'explique principalement par la progression des services rendus dans le cadre des plans de recherche et par l'atteinte des obligations de performance prévues dans l'accord de recherche et de collaboration conclu avec AstraZeneca. Le chiffre d'affaires enregistré au 31 décembre 2024 comprenait un paiement d'étape de développement de 5,4 millions de dollars dans le cadre du contrat de licence avec Servier.

La baisse des autres produits de 1,1 million de dollars entre le 31 décembre 2024 et 2025 est principalement due à la baisse des subventions reçues de BpiFrance.

En conséquence, les produits opérationnels du Groupe s'élèvent à la somme globale de 79,6 millions de dollars pour l'exercice 2025 contre 49,2 millions de dollars pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 30 millions de dollars.

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 93,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2025, contre 90,5 millions de dollars pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 3 millions de dollars.

Les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 19,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2025, contre 19,1 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 0,7 millions de dollars.

La perte financière nette consolidée était de 34,9 millions de dollars pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, à comparer à un gain financier net de 22,8 millions de dollars pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Cette variation de 57,7 millions de dollars s'explique par une diminution de nos produits financiers de 28,3 millions de dollars et par une augmentation des charges financières de 29,5 millions de dollars entre les exercices 2024 et 2025.

Ces éléments ont conduit le groupe à enregistrer une perte nette de 67,6 millions de dollars (soit une perte de 0,67 dollar par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, contre une perte de 36,8 millions de dollars (soit une perte de 0,41 dollar par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, l'actif courant s'élève à la somme nette de 236,2 millions de dollars, dont 61,5 millions de dollars de trésorerie et équivalents de trésorerie.

--ooOoo--